



**Délibération n° 32 / 2014**

**Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSÉLIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Isabelle BARDIN, Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Conseil municipal – Création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.**

Madame Anne-Marie CALMES, Conseillère municipale de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 5000 habitants et plus, il doit être créé une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal, propose toutes actions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le Maire, président de cette commission, fixe le nombre des membres de cette commission.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 32/2014**

**Objet : Conseil municipal – Création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.**

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Il est proposé de fixer le nombre des membres de la commission à 7 : 5 représentants de la commune, 1 représentant d'association d'usagers, 1 représentant des personnes handicapées.

Madame CASSAR fait appel à candidatures.

Les candidatures de Mme Fabienne THALAMAS, Mme Monique MARCILLAC, Mme Clara GIMENEZ, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michèle WASSELIN, Mme ALIBERTI et M. Paul ANDRE sont enregistrées.

Après s'être assurée que les candidatures de Mme Fabienne THALAMAS, Mme Monique MARCILLAC, Mme Clara GIMENEZ, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michèle WASSELIN, Mme ALIBERTI et M. Paul ANDRE sont enregistrées, Madame le Maire lance les opérations de vote main levée.

A l'issue du scrutin,

Ayant obtenu 26 voix, sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **Mme Fabienne THALAMAS**
- ✓ **Mme Monique MARCILLAC**
- ✓ **Melle Clara GIMENEZ**
- ✓ **Mme Anne-Marie CALMES**
- ✓ **Mme Michèle WASSELIN**
- ✓ **Mme ALIBERTI**
- ✓ **M. Paul ANDRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- crée une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- désigne les membres de cette commission ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)  
Votes : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 1 (Clara GIMENEZ)

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014  
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN